

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **84 (1948)**

Heft 28

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

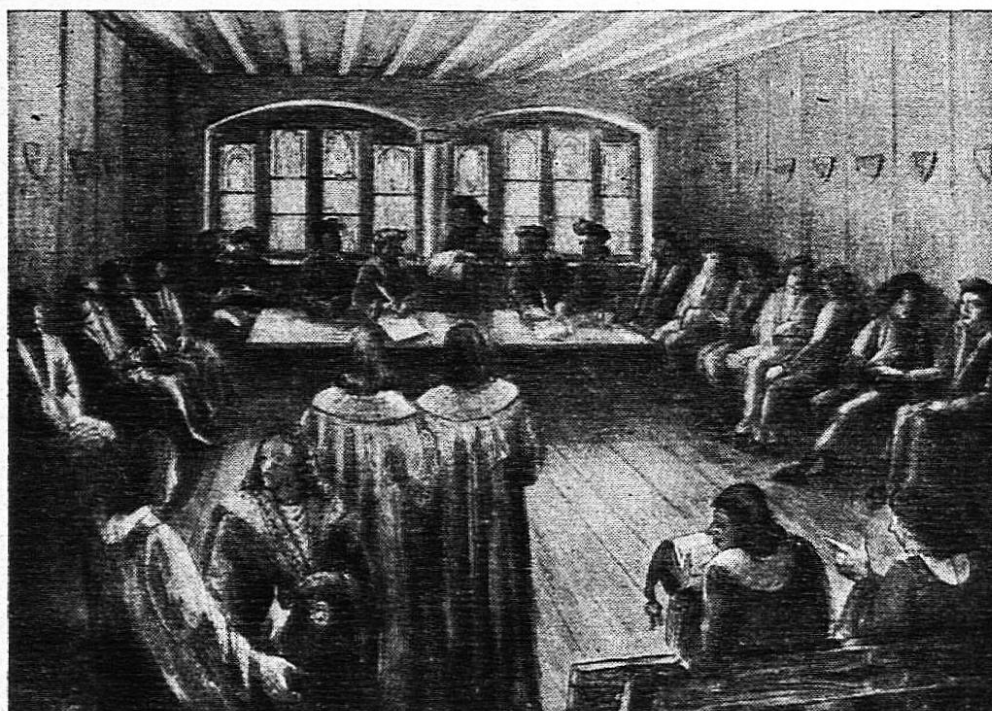
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

Centenaire de notre Etat fédératif 1848-1948

TABLEAU SCOLAIRE¹



L'ANCIENNE DIÈTE

(peint par O. Kälin)

Le but du tableau est de faire comprendre aux élèves le caractère confédéral de l'ancienne Suisse, de le concrétiser en montrant la Diète, l'unique organisme central avant 1798. Comme représentant des membres souverains de la Confédération, dans la discussion de questions intéressant l'ensemble de la Confédération, pour l'aplanissement de difficultés intérieures, pour les relations avec les puissances étrangères, et comme autorité de surveillance de l'administration des bailliages communs, elle a joué un rôle important, malgré ses compétences limitées.

L'histoire des Diètes

Avec l'entrée d'Appenzell en 1513, la Confédération des 13 cantons était constituée. Les 13 Etats membres n'y possédaient pas les mêmes droits. Ils n'y étaient d'ailleurs pas entrés pour les mêmes raisons ; quelques-uns n'étaient qu'indirectement liés aux autres. Ainsi Berne n'avait

¹ Se commande chez Payot & Cie, Lausanne. Prix : Fr. 5.75, comme le tableau p. 508.

conclu d'alliance qu'avec les Waldstätten. Les 11 traités d'alliance rédigés en un peu plus de 200 ans ont des contenus très différents.. Zurich, Zoug et Berne avaient le droit de conclure d'autres alliances s'ils en éprouvaient le besoin. Les événements ultérieurs prouvèrent que cette clause comportait de graves dangers. C'est pour cette raison que les 8 anciens cantons ne se sentaient pas liés à la nécessité d'une action commune dans les questions de politique étrangère, surtout en ce qui concernait les rapports avec l'Autriche. Pour cette raison encore, les conférences des représentants des cantons, c'est-à-dire les Diètes, convoquées selon les nécessités du moment, prirent toujours plus le caractère d'assemblées politiques ; dès le 14^e siècle, elles avaient conclu des séries de traités et l'étranger prit l'habitude de considérer les 8 cantons comme un tout, avant qu'ils eussent obtenu leur détachement de fait de l'Empire allemand au cours de la guerre de Souabe et leur indépendance formelle à la paix de Westphalie.

Aucune prescription ne régissait le choix de la localité où devait se réunir la Diète. La préférence fut régulièrement donnée à quelques villes en vertu de leur situation favorable ou de leur importance politique. Entre 1500 et 1520, 169 sessions eurent lieu à Berne, 161 à Zurich, 74 à Berne et 58 à Baden.

Organisation

Au fond, la Diète était un congrès de représentants d'états indépendants qui de prime abord ne se sentaient pas liés par ses décisions. C'est pourquoi les députés à la Diète devaient s'en tenir aux instructions de leurs gouvernements. Lorsqu'au cours des débats surgissaient des questions au sujet desquelles les instructions ne donnaient aucune indication, ces questions étaient communiquées par les députés à leurs gouvernements respectifs après la session ; elles n'étaient discutées que dans la session suivante, et dans les cas les plus favorables, réglées.

Le nombre des sessions crût considérablement au cours des ans. Il y en eut 5 en 1410. En 1481, l'année de la mémorable session de Stans, il en fallut 25, plus tard davantage encore. En 1481, 147 questions furent mises en discussion, en 1499, 663, en y comptant les objets des sessions extraordinaires.

Les décisions de la Diète devaient être prises à l'unanimité et n'étaient pas valables dans les cantons qui refusaient de s'y associer. Il est vrai que sous l'effet de l'impression profonde produite par la défaite de Marignan, la Diète prit en 1515 la décision selon laquelle la minorité avait à se soumettre à la majorité dans les questions qui mettaient en jeu l'honneur et la prospérité de la Confédération tout en n'étant pas contraires aux alliances. Mais l'application de cette décision échoua déjà du fait qu'après coup, certains cantons refusèrent leur accord. Le schisme religieux accentua encore la division des cantons.

Bailliages communs

Chaque année, les baillis qui étaient à la tête des bailliages communs devaient rendre compte de leur administration à la Diète. Pour cette occasion, les députés des cantons se réunissaient régulièrement à la

fin de juin, et, dès 1421, toujours à Baden. La reddition des comptes annuels constituait pour ainsi dire, dès ce moment, l'épine dorsale des sessions, le débat principal que l'on ne manquait jamais et qui donnait chaque fois l'occasion de traiter des questions intéressant l'ensemble de la Confédération ou se rapportant encore aux bailliages. C'est ainsi qu'au temps du conflit religieux, si les bailliages servirent de pomme de discorde, ils furent aussi un principe d'unité qui retenait ensemble, tant bien que mal, les frères ennemis.

Baden demeura le siège de la Diète pour la reddition des comptes annuels et les affaires communes jusqu'à la deuxième guerre de Villmergen en 1712. Dès ce moment-là, lorsque les catholiques eurent perdu leurs droits à l'administration commune du comté de Baden et du Freiamt inférieur, ils se refusèrent à siéger à Baden. Les redditions annuelles de comptes durent alors avoir lieu à Frauenfeld. Seules quelques sessions se déroulèrent encore à Baden plus tard.

Les Diètes de Baden

La majorité des sessions consacrées aux affaires communes avaient lieu à Baden en raison de ses commodités. Bien bâtie, la ville possédait beaucoup de belles et plaisantes auberges. Elle était située dans un endroit agréable et sain, à proximité des bains chauds qui passaient pour être utiles à la santé et attiraient pour cette raison de nombreux étrangers. Poussés par l'appât du gain, les paysans des environs fournissaient abondamment le marché de la ville de tous les produits de la campagne, de sorte qu'il n'y avait jamais pénurie de vivres ni de boissons. De plus, Baden était située à peu près au milieu de la Confédération. Les cantons les plus éloignés avaient à peu près la même distance à couvrir. Enfin, Baden était un bailliage commun aux 8 anciens cantons, de sorte que la majorité des cantons y exerçait en même temps des droits souverains.

Zurich jouait un rôle particulièrement important dans l'administration des bailliages. Le premier bailli envoyé à Baden en 1415 fut un Zurichois. C'est pourquoi Zurich reçut également la direction des diètes de Baden, ce qui accrut dans une mesure sensible sa prédominance dans l'ensemble de la Confédération.

Règlement des diètes

Le délégué de Zurich qui devait diriger les débats paraissait le premier à Baden. Le jour précédant l'ouverture des sessions, il envoyait le sous-bailli à Baden, dans les auberges, pour demander si les députés à la Diète étaient arrivés. Ceux-ci étaient alors salués au nom du Vorort et convoqués pour le lendemain, à une heure déterminée, à l'Hôtel de Ville.

L'ordre du jour des séances s'établissait d'après l'arrivée des députés. Lorsque les représentants des 8 anciens cantons étaient présents, on traitait des questions relatives aux bailliages communs. Sitôt qu'arrivaient les autres députés, les questions confédérales étaient portées à l'ordre du jour, ainsi que, le cas échéant, la réception d'ambassadeurs étrangers.

Les députés à la Diète avaient à leur service des huissiers avec des manteaux aux couleurs de leur canton. Le sous-bailli de Baden les saluait près de l'Hôtel de Ville et les conduisait à la salle des séances. Là, on s'asseyait selon un ordre rigoureusement observé (voir le cliché).

Après les salutations du représentant de Zurich et la communication de l'ordre du jour, les députés donnaient connaissance des instructions de leurs gouvernements. Le bailli de Baden redonnait ensuite la parole à tous les représentants des cantons. Cette deuxième consultation peut être considérée comme une véritable discussion, la réplique y étant autorisée. Ensuite intervenait la votation, dans les questions relatives aux bailliages. Le bailli de Baden votait le premier. En cas d'égalité des suffrages, sa voix était déterminante. Dans ce cas, le canton auquel il appartenait disposait de deux voix. On utilisait pour ces votations une urne avec 8 petites cases qui est conservée aujourd'hui encore au musée historique de Baden.

La ville et la Diète

Une vive animation régnait dans la ville des bains pendant les sessions. Etrangers et indigènes affluaient pour assister au cortège des députés et des envoyés étrangers, qui y tenaient souvent pendant des semaines une cour brillante. Les nombreuses auberges de la ville et des bains étaient pleines. La ville faisait tout pour rendre le séjour agréable à ses hôtes. Des soirées au « Herrengarten » ainsi que le « banquet confédéral » auquel ne manquaient ni le vin, ni le gibier, ni les friandises, aidaient aux députés, à côté des plaisirs du bain, à supporter le cours souvent pénible des débats qui se déroulaient à l'Hôtel de Ville. La ville établissait des gardes d'honneur devant les appartements des envoyés étrangers. Il était de coutume de lever 60 hommes en l'honneur de l'ambassadeur allemand, 40-45 en l'honneur de celui de France, et de les saluer par une salve de 28 coups de mortier.

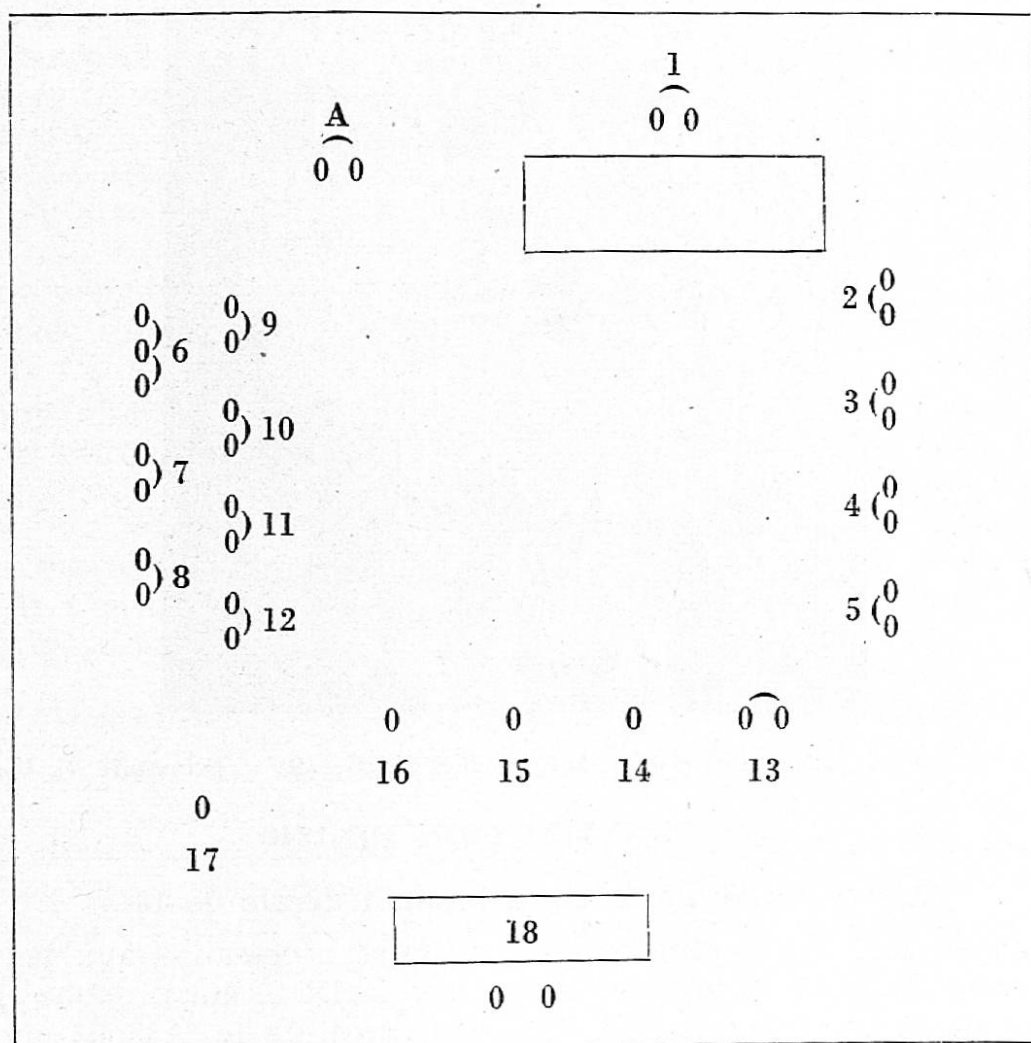
Les sessions donnèrent aux bains un essor que la tension confessionnelle contre Zurich, consécutive à la Réformation, ne parvint pas à freiner. Plus d'un député demeurait à Baden pendant des semaines après la session pour y faire une cure. Les voyages à Baden jouissaient d'une faveur particulière auprès des Zurichois. La cure était souvent grandement facilitée aux magistrats de ce canton par des cadeaux somptueux, les « cadeaux de Baden », consistant généralement en un bœuf gras et une bourse remplie de florins. Il fallut la guerre de 1712 pour porter aux bains un coup catastrophique, à tel point que 20 ans plus tard, un Français pouvait prononcer cette sentence : Baden n'est plus rien !

Comme organe confédéral, la Diète a vécu son âge d'or pendant les siècles qui précédèrent la Réformation. A l'époque du schisme religieux, les diètes séparées prirent une importance grandissante. Seul un danger pressant réunissait à nouveau les Confédérés, qui se séparaient sitôt la sécurité revenue. Les injustices sociales criantes ajoutaient leur note sombre à ce triste tableau. Le peuple était réduit en esclavage par les familles aristocratiques et les villes régnautes dont l'égoïsme ne con-

naissait pas de bornes. Parler de ses droits était un cas de haute trahison.

Dans cette époque de dissension et de tyrannie des milieux régnants, la Diète joua un rôle nul ou lamentable. Mais cette situation ne doit cependant pas faire oublier qu'elle a apporté une contribution très appréciable à la construction et à la conduite de la Confédération pendant quatre siècles.

*D'après O. Mittler et A. Zollinger
traduit et adapté par J. Ziegenhagen.*



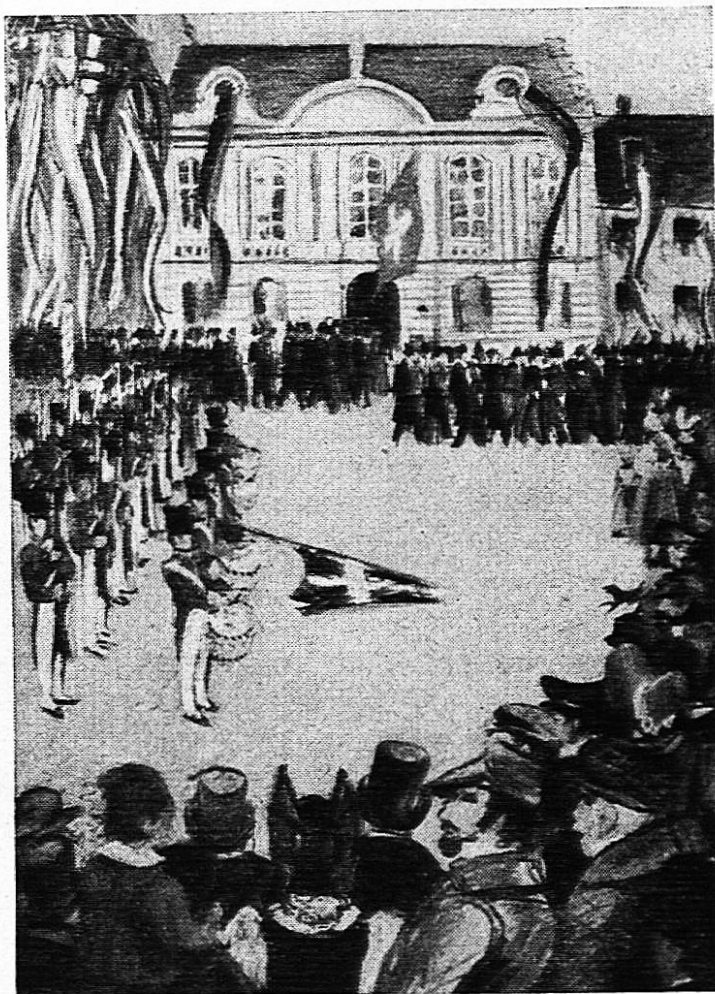
A Place des envoyés
étrangers

1. Zurich
2. Berne
3. Lucerne
4. Uri
5. Schwytz
6. Unterwald
7. Zoug
8. Glaris

9. Bâle
10. Fribourg
11. Soleure
12. Schaffhouse
13. Appenzell
14. Abbé de St-Gall
15. Ville de St-Gall
16. Bienne
17. Bailli de Baden
18. Protocole

Ordre des places à la Diète de Baden, vers 1700.

TABLEAU SCOLAIRE



ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE 1848 (peint par W. Weiskönig)

LA CONSTITUTION DE 1848

L'élaboration de la Constitution fédérale de 1848

L'année 1847 vit se réaliser les conditions nécessaires aux tentatives de réforme de la Confédération. Après que la Diète eût prononcé la dissolution du Sonderbund le 20 juillet, elle constitua le 11 août une commission pour la révision du Pacte fédéral. La campagne de novembre interrompit les négociations ; par contre la victoire sur le Sonderbund créa pour la première fois une base sur laquelle il devenait possible d'entreprendre la transformation de l'Etat.

Travail de la commission

La commission de revision dont faisait partie le chancelier *Karl Spitteler*, le père du poète, élabora son projet entre le 17. II. et le 8. III. 1848. Des commissions spéciales furent formées pour la discussion de questions particulières. Le Thurgovien Dr *Johann Konrad Kern* et le radical vaudois *Henry Druet* fonctionnèrent comme rédacteurs. Les premiers débats traînèrent péniblement. Ce n'est qu'à la nouvelle de la

révolution de février à Paris et de mouvements révolutionnaires un peu partout à l'étranger que les travaux avancèrent ; ces événements éloignaient le spectre d'une intervention étrangère.

L'orientation générale des discussions fut déterminée par le fait que la Commission, forte de 20 membres, décida l'abandon du système représentatif en vigueur (c'est-à-dire de la Diète où chaque canton jouissait des mêmes droits) et la limitation de la souveraineté des cantons. Quelques membres de la commission défendirent le principe de l'Etat unitaire et émirent le vœu que l'on créât un conseil constitutionnel — parallèle évident avec l'histoire de l'élaboration des constitutions cantonales de la Régénération, dans lesquelles la souveraineté n'était reconnue qu'au peuple et où n'était plus tolérée aucune corporation, de quelque nature que ce fût. Les principaux défenseurs de cette conception radicale étaient les Bernois *Jacob Stämpfli* et *Nicolas Niggeler*, les St. Gallois *Basile Ferdinand Conti* et *Matthieu Hungerbühler*. Toutefois l'opinion que c'était une solution intermédiaire qui répondait le mieux aux besoins du pays s'imposa de plus en plus. On faisait remarquer que l'Etat unitaire avec une chambre unique excluait les cantons comme précédemment la Confédération d'Etats excluait le peuple de la participation à la vie de l'Etat. C'est ainsi que la commission par 17 suffrages sur 20, exprima sa préférence pour l'idée d'un Etat fédératif et pour un système bicaméral contre la solution unitaire. Elle recommanda le partage du pouvoir fédéral entre une assemblée de députés et la Diète, celle-ci devant représenter les cantons, celle-là le peuple. Bientôt les dénominations de *Conseil national* et de *Conseil des Etats* en usage aujourd'hui trouvèrent droit de cité.

Discussions au sujet de la création de deux Chambres

A vrai dire, il s'agissait de dissiper encore quelques hésitations. La solution envisagée, inspirée de celle des Etats-Unis d'Amérique, n'avait encore trouvé sa réalisation nulle part en Europe ; d'un autre côté, on craignait de ne pouvoir aboutir à aucune décision avec deux chambres obligées de se mettre d'accord en l'absence de toute liaison. *Curti* railait : « Il va bien avancer, ce coche attelé devant et derrière. » Avec la chambre des représentants des cantons, disait-il, « l'esprit du *Sonderbund* allait rentrer par la petite porte ». *Ulrich Ochsenbein*, autre membre de la commission de revision, exposa d'autre part devant le Grand Conseil bernois que de toutes les propositions, on n'avait retenu que celle de la représentation populaire jointe à celle des cantons. « Ce système a été dicté par la nécessité, non par la théorie. » Ce sont surtout les délégués des petits cantons et des cantons romands, parmi lesquels se trouvaient le Soleurois *Joseph Munzinger*, *James Fazy*, le publiciste bien connu, et l'ardent radical vaudois *Henry Druey* qui, cela va de soi, se prononcèrent en faveur de la représentation des cantons.

Lorsque l'on fit remarquer à *Henry Druey* que le Conseil des Etats agirait à la façon d'un sabot (en allemand *Hemmschuh*), il déclara : « Oui, Messieurs, nous voulons un *Hemmschuh*, il nous faut absolument un *Hemmschuh* ! »

Devant le Grand Conseil de Zurich, *Alfred Escher* conseilla d'accepter le projet de compromis, quoique la Constitution, par l'institution d'un Conseil des Etats, allait à l'encontre du principe de l'égalité des droits. A Berne, *Jacob Stämpfli* et *Xavier Stockmar* combattirent le projet en mettant précisément l'accent sur le fait que seule une chambre unique était conforme à la vraie démocratie. Après une joute oratoire de trois jours, le Grand Conseil, en prévision de la votation populaire, recommanda l'adoption du projet, mais ce ne fut que contre une forte opposition. Il est bon que nous prenions conscience, 100 ans après, des efforts qu'a exigés l'élaboration d'une œuvre dont la valeur nous apparaît aujourd'hui en pleine évidence.

Le projet de constitution et son adoption par le peuple suisse

Le *partage des compétences* entre la Confédération et les cantons alimentait moins les conversations publiques que la question de la composition de l'autorité législative. Les auteurs de la Constitution partageaient de la conception, contestable du point de vue du droit, que la souveraineté devait être partagée. C'est pourquoi ils parlaient de « 22 cantons souverains », quoique la souveraineté de l'Etat fédéral fût clairement mise en évidence.

La consultation populaire fut terminée au début de septembre dans tous les cantons. 15 1/2 cantons acceptèrent la nouvelle Constitution : Zurich, Berne, Lucerne, Glaris, Fribourg, Soleure, les deux Bâle, Schaffhouse, Appenzell Rhodes Extérieures, St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Vaud, Neuchâtel et Genève. 6 1/2 cantons la rejetèrent : Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, Appenzell R.-I., Valais et Tessin. Dans la vieille démocratie référendaire des Grisons, chaque commune fut encore appelée à exprimer son suffrage ; à Fribourg, pour un temps soumis à une dictature radicale, la Constitution ne fut pas soumise à la votation populaire ; on compta simplement ce canton parmi les acceptants, sur la base de la votation au Grand Conseil.

La Diète fut réunie pour la dernière fois à Berne du 4 au 22 septembre. Après le dépouillement et le contrôle des résultats du référendum, les députés à la Diète déclarèrent la nouvelle constitution acceptée. Ainsi — **c'était le 12 septembre 1848** — « le rêve de toute une génération était réalisé, l'Etat fédéral fondé ».

Premières élections fédérales

La Diète avait encore à prendre les dispositions nécessaires pour le passage de l'ancien au nouvel état de choses. Le 14 septembre, elle convia les cantons à organiser les élections au Conseil national et au Conseil des Etats. Conformément à la base de représentation prévue par la Constitution — 1 député pour 20 000 âmes — il y avait 111 députés à élire pour les 2 190 258 habitants de la Suisse. Parmi les cantons les plus peuplés, *Berne* avec ses 408 000 habitants en chiffres ronds avait droit à 20 mandats, *Zurich* 12 (231 600 hab.), *Vaud* (183 580) et *Argovie* (182 750) chacun 9. *Uri*, *Obwald* et *Nidwald*, *Glaris* et *Bâle-Ville* (24 000 hab.) n'en avaient qu'un.

Le délai prévu pour l'accomplissement des élections s'avéra beaucoup trop court. Dans le canton de Berne, les dernières élections complémentaires au Conseil national ne purent avoir lieu que juste après la réunion de l'assemblée fédérale. Les élections au Conseil des Etats, faites pour la plupart par les parlements cantonaux, entraînèrent moins de difficultés.

Ce fut pour le 6 novembre que le Vorort convoqua les représentants du peuple et des Etats pour la première session à Berne.

AVANT LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

a) Préparatifs et ouverture.

Malgré les remous de la politique, la belle et vieille ville de l'Aar menait à l'ordinaire une existence contemplative. Les conquêtes de la technique n'avaient pas encore fait leur apparition : chemin de fer, tram, automobile et bicyclette, qui donnent au trafic moderne son caractère importun. Les coups de l'horloge rythmaient encore le cours du temps, non l'aiguille des minutes ou des secondes. Une grande partie de la vie artisanale se reflétait dans les nombreuses fontaines et dans le ruisseau qui traversait la ville à ciel ouvert. Les belles fontaines municipales, seuls distributeurs d'eau pour les besoins ménagers jusque vers 1860, étaient en même temps une source abondante et jamais tarie de nouvelles et de potins.

Ce n'est que tout doucement et timidement que l'esprit du temps commençait à transformer les mœurs. *C'est par exemple le 31 décembre 1843 que les becs de gaz s'allumèrent pour la première fois* dans les rues principales et sous les arcades, si bien que les bourgeois attachés purent laisser leur lanterne à la maison. Par la suite, le nouveau mode d'éclairage fut aussi installé dans certains bâtiments publics. Le grand jour qui se préparait donna au « Comité de l'éclairage par le gaz » l'occasion bienvenue d'introduire cette innovation à une cadence accrue dans les maisons privées. Toutefois, ces modestes changements comptaient peu en comparaison de ceux qui devaient se produire peu d'années plus tard à Berne revêtue de sa jeune dignité de ville fédérale.

La fête fédérale de chant du mois d'août apporta une première diversion bruyante dans la vie paisible de l'année 1848 : la séance d'ouverture de l'assemblée fédérale récemment élue en promettait une autre, plus grande et plus imposante. Un *comité de fête*, qui constitua de son côté un « comité pour l'illumination », se mit avec zèle aux travaux préparatoires. Le public contribua de son mieux à l'organisation de la journée d'ouverture en prodiguant ses conseils et propositions dans de nombreux communiqués aux journaux. La Chancellerie fédérale demanda à la population de Berne de lui aider à résoudre la question du logement : « Il ne serait pas désagréable aux membres du Conseil national et du Conseil des Etats — dit un appel à la population de la ville de Berne — de trouver rapidement des logements convenables à l'occasion de leur assemblée du 6 novembre. » Toutefois « seules les offres bon marché

pourraient être prises en considération » et les prix devaient s'entendre « par semaine ». Nous ne connaissons pas le succès obtenu par cet appel ; la joyeuse activité dont les journaux de ces jours-là sont le reflet laisse toutefois supposer que le chancelier Schiess ne fut pas abandonné à ses soucis de « sergent major » dans sa résidence de la Junkerngasse 187. Toute la ville rivalisa d'ardeur pour conférer éclat et dignité au jour de la nouvelle alliance.

La veille du grand jour.

Le 5 novembre, un jour froid et pluvieux, les fiacres postaux et les diligences roulaient sur le pavé inégal de Berne, vers la Postgasse, plus lourdement chargés qu'à l'ordinaire : les représentants récemment nommés du peuple et des Etats faisaient leur entrée au Vorort. Ces messieurs se montrèrent modestes dans leur costume, selon le nouveau goût de l'époque ; chapeau de cérémonie et épée du temps de la Diète avaient disparu. Seuls les représentants des Grisons et des Rhodes Intérieures encoururent après coup le léger reproche du *Schweizerischer Beobachter* de « n'avoir pas saisi l'esprit du rajeunissement de l'alliance », parce qu'ils étaient venus à Berne, comme autrefois, précédés de leurs huis-siers ». En l'honneur des représentants helvétiques, des arcs de triomphe avaient été élevés sur le pont de la Nydeck, près de la Porte d'Aarberg, et à l'entrée de la ville, devant la tour de Christoffel ; la ville était ornée de drapeaux. Après le service religieux de l'après-midi, la grande redoute commença à tirer du canon, et le tonnerre régna sans interruption jusqu'au soir. Des illuminations mirent le point final à la veille du grand jour.

Au matin du 6 novembre.

Le 6 novembre apporta un temps meilleur à la grande joie de tous. La fâcheuse pluie avait cessé, et le vent encore froid accentuait l'air de fête de la ville remplie d'une joyeuse activité, « en donnant à la multitude des visages un teint ravissant en harmonie avec les couleurs nombreuses qui flottaient dans toutes les rues et sur tous les clochers ». (*Intelligenzblatt*)

155 coups de canon, un pour chacun des 111 conseillers nationaux et 1 pour chacun des conseillers aux Etats, saluèrent le jour à 7 h. « A 9 h., les voix majestueuses des cloches de la cathédrale et de l'église française appelèrent les membres du Conseil national et du Conseil des Etats... dans les deux églises. La prédication — qui ne parut un peu trop longue qu'à nous-même, écrit le correspondant de la *Neue Zürcher Zeitung* — dura deux heures. Puis les deux hautes autorités se retrouvèrent ensemble devant l'Hôtel de Ville qui, malgré son âge séculaire et sa décrépitude apparaissait fort accueillant sous sa décoration. Ce fut sous le tonnerre des canons que le cortège se mit en route vers les salles de réunion des deux corps constitués, en empruntant les rues richement ornées de drapeaux et d'inscriptions. Devant le bâtiment du Conseil des

Etats, l'ancien lieu de réunion de la Diète, les cadets de l'Orphelinat, en uniformes, saluèrent l'imposant cortège escorté par le corps de musique municipal et le corps des étudiants en armes : honneurs militaires, roulements de tambours, présentation d'armes et du drapeau. C'est là que les deux autorités se séparèrent ; le Conseil des Etats occupa le local de la Diète avec laquelle il conservait une certaine ressemblance, héritée des temps antérieurs, et le Conseil national se réunit dans les aîtres accueillants encore que simplement décorés de la grande salle du Casino, aux portes duquel la troupe des cadets de l'Ecole verte le reçut en lui faisant la haie.

Messieurs les conseillers.

Jetons un coup d'œil sur le cortège imposant des nouveaux pères de la patrie, avant de continuer à suivre le cours des heures solennelles du 6 novembre. Quels sont ces hommes qui, conscients de la grandeur et de l'importance de leur mandat, s'en vont par les rues de Berne bordées d'un peuple tout à la joie de ce jour de fête ?

Derrière un piquet d'infanterie, la fanfare soufflant avec ardeur et deux pelotons d'étudiants, s'avancent les deux doyens d'âge. *Georges Joseph Sidler*, né en 1782, ancien landammann de Zoug, pour l'heure conseiller cantonal zurichois, va ouvrir au Casino la première séance du Conseil national et faire honneur, à cette occasion, à sa réputation d'orateur écouté. A côté de lui chemine le doyen d'âge du Conseil des Etats, le Fribourgeois *Joseph Page*, président du Tribunal du district de Bulle. Dans l'ordre prévu pour le cortège viennent derrière les doyens des deux conseils, messieurs les conseillers nationaux, puis c'est le groupe des conseillers aux Etats ; des fonctionnaires de la Chancellerie, des huissiers et des étudiants encore ferment la marche.

Les conseillers nationaux. Les 111 membres du Conseil national ne sont pas tous présents, les opérations électorales n'étant pas terminées. Ce n'est qu'au bout de plusieurs jours et même de plusieurs semaines que, par exemple, plusieurs Bernois apparaîtront au Conseil, précédés de peu par *G.H. Dufour*, que ses compatriotes genevois ont oublié, mais qui par contre a été porté candidat dans maintes circonscriptions électorales bernoises, et qui, finalement, entra au Conseil national comme représentant du Seeland (c'est le 20 novembre qu'il occupa son siège pour la première fois).

Il y a encore dans les rangs du Conseil national bien des figures connues des spectateurs.

Quelques Bernois font partie depuis des années de la « galerie des hommes célèbres de la ville. Tout enfant connaît le beau et éloquent *Ulrich Ochsenbein*, membre du gouvernement, le chef des corps francs de funeste mémoire, commandant de division dans la campagne du Sonderbund, l'homme qui, président de la Diète pendant l'année agitée 1848, influença fortement, par son attitude ferme et inaccessible à la crainte, l'étranger prêt à intervenir. Un passé politique agité, voire tempétueux, quoique moins glorieux, accompagne *Xavier Stockmar*. Il a été chassé

en 1839 du gouvernement bernois sous l'inculpation de vouloir détacher le Jura du vieux canton (!) ; depuis la modification de la constitution en 1846, sous l'influence jeune radicale, il siège de nouveau à l'exécutif cantonal.

L'avocat vaudois et président du Grand Conseil *Jules Eytel* de Vevey — Wurtembergeois de naissance — a de sérieuses chances de devenir vice-président du Conseil national ; s'il est battu au scrutin par le Zuricois Dr Escher, il le doit avant tout à son entêtement souvent passionné.

Ici ou là apparaît dans la colonne des conseillers nationaux une personnalité dirigeante du commerce et de l'industrie suisses, « un capitaine de l'industrie ». Cet homme au visage énergique et intelligent, à la démarche expressive, c'est, âgé de 29 ans, *Alfred Escher*, président en charge du gouvernement zuricois. C'est lui qui aura le plus d'influence à la chambre du peuple.

Les conseillers aux Etats. Un correspondant de l'*Intelligenzblatt* pour la ville de Berne prétend avoir été frappé par les têtes grises et blanches des conseillers aux Etats défilant devant lui dans le cortège. Jusqu'à quel point cette remarque s'accorde-t-elle avec les renseignements biographiques ? Le journaliste bernois s'est évidemment rendu coupable d'une petite exagération ou d'une généralisation excessive afin de souligner la solennité du moment. En réalité, beaucoup de pères de la patrie sont parvenus extrêmement jeunes à leur haute fonction, et très peu d'entre eux ont déjà atteint en 1848 le tournant de la vie. Il est amusant de souligner ce fait à propos de la chambre qui, plus tard, apparaîtra précisément, parmi les autorités fédérales, comme un véritable sénat... Le plus jeune des représentants des Etats a 28 ans — plusieurs d'entre eux ont à peine dépassé la trentaine... Beaucoup de dirigeants du libéralisme suisse qui se retrouvent au Conseil des Etats sont dans la force de l'âge : le directeur de séminaire argovien *Augustin Keller*, *Jonas Furrer* de Winterthour, un homme d'Etat de grand format que l'on aura bientôt la fierté de voir à la tête du Conseil fédéral. Avec ses 54 ans, *James Fazy* est déjà parmi les conseillers aux Etats les plus âgés.

Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur le cortège des hommes auxquels le sort de la Suisse nouvelle va être confié, pour des années et des décades, on en retire l'impression d'une moyenne élevée. Quelques personnalités d'une capacité et d'une puissance de travail supérieures à la moyenne s'y affirment déjà : le riche industriel zuricois, le « roi Alfred Escher » dont les discours d'ouverture et de clôture au Conseil national seront appelés « discours du trône » et *Jacob Stämpfli*, fils d'un paysan pauvre du Seeland qui, sans études secondaires ou autre formation, s'est élevé à la force du poignet jusqu'aux premiers rangs. Ils prendront bientôt en mains la direction de la politique fédérale et lui imprimeront le sceau de leur personnalité.

Le 6 novembre : séance d'ouverture

Revenons brièvement sur le déroulement de cette journée du 6 novembre.

Des deux *discours d'ouverture*, retenons celui du doyen d'âge du Conseil national. Voici un extrait du discours patriotique du vieux *Sidler* (Zoug-Zurich) prononcé au Casino : « Notre patrie ardemment aimée a traversé une épreuve difficile. Elle a été menacée de l'extérieur et de l'intérieur, mais elle est sortie victorieuse de la tempête et du danger. Elle ne s'est point effondrée, au contraire elle s'est élevée, renouvelée, rajeunie. Nous pouvons fêter aujourd'hui sa résurrection, ses Pâques. Une période importante de notre histoire s'achève, une autre commence. La forme nouvelle de notre constitution fédérale est un événement extraordinairement important, beaucoup plus important qu'il n'y paraît au premier abord. La confédération d'Etats sans grande cohésion qui a duré des siècles avec une seule interruption appartient maintenant au passé ; elle a été remplacée par un Etat fédératif qui fait des peuples divers des 22 cantons un seul peuple.

La situation intérieure et la situation extérieure de la Suisse n'ont jamais été aussi favorables qu'aujourd'hui. Vis-à-vis des autres Etats, nous sommes complètement indépendants ; les grandes puissances ont cessé d'exercer sur nous leur surveillance ; elles ont suffisamment à faire chez elles. Et à l'intérieur, nous sommes plus étroitement unis que jamais. La nouvelle constitution a été élaborée sans aucune intervention étrangère et acceptée par le peuple à une très grande majorité dans une consultation absolument libre. C'est une œuvre de réconciliation ; ce n'est pas une œuvre parfaite, mais c'est la meilleure constitution possible dans les circonstances actuelles.

Unissons-nous maintenant dans la ferme résolution de consacrer nos meilleures forces à l'accroissement de la puissance, de la dignité et de la liberté de la patrie. Nous pourrions alors espérer que le Dieu de nos pères, qui pendant des siècles a si miraculeusement veillé sur elle, continuera à lui accorder sa protection. »

Le *banquet* commença à 4 h. dans la salle du théâtre, après les séances d'ouverture ; les autorités municipales y avaient invité 214 personnes. La liesse atteignit son comble, les toasts et les discours abondèrent. Etendons le voile bienfaisant de l'oubli sur les contributions colossales qui furent exigées de la cave et de la cuisine !

A 7 h. exactement commença l'illumination de la ville si soigneusement préparée. La joyeuse société rassemblée au Casino interrompit son banquet pour contempler la cité plongée dans un océan de lumière. « Jamais la ville de Berne n'a été tant éclairée », rapporte un participant, « chaque maison, même la plus pauvre, avait au moins sa chandelle sur la fenêtre, quand ce n'étaient pas de petites lampes et des transparents... ». Mais c'est le Casino, le bâtiment des Etats extérieurs, l'Hôtel d'Erlach, la cathédrale avec sa grandiose croix fédérale lumineuse et la tour de Christoffel qui offraient le coup d'œil le plus magnifique.

La population déambula dans les rues très avant dans la nuit, toute à la joie et à l'admiration. »

LA PREMIÈRE SESSION DES CHAMBRES FÉDÉRALES

Premiers travaux

Mardi 7 novembre 1848, après les séances solennelles d'ouverture du lundi, le travail proprement dit des deux conseils commença.

Au quatrième tour de scrutin, par 50 voix sur 92, le Conseil national désigna *Ochsenbein* comme président, *Alfred Escher* comme vice-président. Au Conseil des Etats, ce furent respectivement *Jonas Furrer* et le Vaudois *G. F. Briatte*.

Fugitifs et neutralité.

Nous n'entrerons pas dans le détail de deux problèmes qui occupèrent l'Assemblée fédérale dès le début. L'un d'eux, héritage peu réjouissant, lui avait été légué par la Diète : il concernait le mouvement des fugitifs, et, étroitement liée à cette question, celle de la sauvegarde de notre neutralité. « La folle année 1848 » poussait une vague de fugitifs vers les rives du paisible îlot situé au milieu de l'Europe en ébullition. En novembre et décembre, fuyant vers le Tessin, les radicaux italiens qui avaient combattu avec énergie pour la libération de leur pays, furent la cause de maints soucis. Plusieurs séances de la première session de l'Assemblée fédérale furent consacrées à la question tessinoise, et divers conseillers, parmi lesquels *Escher*, *Munzinger* et *Briatte* furent délégués comme commissaires dans le canton situé au sud du Gothard, où régnait une vive agitation. En outre, l'unification, prévue par la nouvelle constitution, des postes, de la monnaie, des poids et mesures et des douanes constituait un autre sujet de discussion. Dès le premier jour de 1849 déjà, la Confédération prit à son compte l'organisation de tout le trafic postal sur l'ensemble du territoire suisse. Les cantons ainsi que la famille *Thurn-Taxis* (pour *Schaffhouse*) durent être indemnisés pour la cession de leurs régales.

Si la situation au Tessin, pas plus que les questions de politique du trafic et de politique financière, ne provoquaient pas de trop graves remous en dehors des salles des Conseils, le public portait un intérêt d'autant plus ardent à la solution d'autres questions. Qui ferait partie du Conseil fédéral ? Quelle ville allait être le siège du gouvernement ? De telles questions ne pouvaient laisser indifférent aucun citoyen.

L'élection du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral

Le 16 novembre, l'Assemblée fédérale se réunit sous la présidence d'*Ochsenbein* pour désigner l'exécutif fédéral. Quelques jours auparavant, les deux conseils s'étaient entendus sur la question des traitements : conseiller fédéral 5000 francs, président de la Confédération 6000, chancelier 4000 plus logement. Ces salaires étaient modestement comptés et devaient par la suite retenir plus d'une personnalité capable d'accepter un mandat de conseiller fédéral.

Au premier tour de scrutin, le président du Conseil des Etats, l'excellent bourgmestre de Zurich, le Dr *Jonas Furrer* fut élu à la majorité de



CONSEIL EXÉCUTIF FÉDÉRAL.

EIDGENÖSSISCHER BUNDESRATH.

Munzinger

Druey

Furrer

Ochsenbein

Frey-Hérosé

Franscini

Näff

85 suffrages sur 132 votants. Le tour suivant amena l'élection à la plus haute autorité du pays du président du Conseil national *Ochsenbein* par 92 suffrages. Furent élus ensuite : *Henry Druey* (qui ne faisait partie d'aucun des deux conseils), *Joseph Munzinger*, *Stefano Franscini*, *Frey Hérosé*, enfin *Näff*. Pour terminer, l'Assemblée fédérale élut comme premier président de la Confédération *Jonas Furrer*, comme vice-président *Henry Druey*. L'ancien chancelier confédéral, *Ulrich Schiess*, fut élu sans compétition comme chancelier fédéral.

La crainte de voir le Conseil fédéral prendre le caractère d'un comité central du parti radical se révéla bientôt sans fondement. Sous la direction avisée de *Furrer*, le Conseil fédéral s'astreignit à une modération qui se manifesta avec profit particulièrement dans la question des fugitifs en 1848 et 1849.

Les nominations de *Furrer* et d'*Ochsenbein* rendaient nécessaires de nouvelles élections à la présidence des deux chambres. Le Conseil national jeta son dévolu sur le *Dr Steiger* de Lucerne, le Conseil des Etats sur son vice-président *Briatte*.

Le 17 novembre eurent lieu les élections des 11 membres du Tribunal fédéral, qui n'était pas alors une autorité permanente. Contrairement à la réglementation de 1874, l'appartenance au Tribunal fédéral était encore compatible avec le mandat de conseiller national ou de conseiller aux Etats ; ainsi les nouveaux juges purent rester dans l'autorité législative.

La désignation du siège du gouvernement

Deux motions présentées le 14 novembre ouvrirent les discussions sur la question du siège du gouvernement. L'Argovien *Jäger* demandait que la ville désignée comme ville fédérale ait à fournir gratuitement les locaux nécessaires à l'Assemblée fédérale, au Conseil fédéral, à la Chancellerie et au chancelier ; il demandait en outre que la désignation de la ville fédérale fût faite par les deux conseils réunis. La deuxième motion, présentée par *Labhardt* (Thurgovie) proposait la nomination d'une commission chargée d'établir dans le plus court délai une loi sur le siège futur des autorités fédérales et sur les prestations exigées de la ville qui l'accepterait. Les deux motions furent soumises pour étude à une commission de 7 membres. L'importance que l'on attachait déjà aux préliminaires du choix ressort du fait que la décision des 7 commissaires n'exigea pas moins de 4 tours de scrutin.

Le 23 novembre, la commission présenta son rapport. La situation était claire en ce qui concernait les prestations de la future ville fédérale. Seules restaient à débattre les modalités du choix. La majorité de la commission se prononça dans le sens de la motion *Jäger* d'après laquelle l'élection devait être faite par les conseils réunis. Une minorité déclara ce mode de faire incompatible avec l'article 108 de la Constitution fédérale qui disait : « Toutes les questions ayant trait au siège des autorités fédérales sont de la compétence de l'autorité législative » (voir le texte français). Cette opinion triompha. C'est le 25 novembre qu'inter-

vint la décision concernant le mode d'élection du siège des autorités fédérales. Elle établissait les prestations à fournir par la ville fédérale à désigner, et précisait d'autre part que le choix de la ville fédérale (ainsi que du siège du Tribunal fédéral) devait être fait par les conseils siégeant séparément. Enfin, les autorités compétentes de l'endroit choisi avaient à déclarer leur accord avec les exigences prévues par la loi dans le délai d'un mois.

La ville de Berne est choisie

La décision intervint le 28 novembre, le matin au Conseil national, l'après-midi au Conseil des Etats. Au Conseil national, il y eut tout d'abord une assez longue discussion préliminaire, au cours de laquelle un conseiller alla même jusqu'à « refaire sottement la proposition de l'ancien système du Vorort ». Finalement, le conseil se rallia à la proposition du député genevois *Alméras*, aux termes de laquelle « chacun devait donner le nom d'une cité ; au cas où aucune majorité ne sortirait des deux premiers tours de scrutin, les noms des villes qui avaient réuni le moins de voix devraient être écartés ». 100 députés prirent part à la votation ; les conseillers fédéraux ne votèrent pas. L'appel nominal donna une majorité de 58 voix pour Berne, ce qui déclencha un tonnerre d'applaudissements dans l'assemblée comme aux tribunes. 35 voix se portèrent sur Zurich, 6 sur Lucerne et 1 sur Zofingue. Pour Berne votèrent surtout les Bernois eux-mêmes, les députés de la Suisse occidentale, un certain nombre de la Suisse centrale et du Tessin, quelques-uns de la Suisse orientale ; pour Zurich, tous les Zurichois, presque tous les représentants de la Suisse orientale et quelques conseillers nationaux de la Suisse primitive. Lucerne, qui pendant la République helvétique avait été un certain temps le siège des autorités, fut nettement écartée, paraissant trop marquée par le rôle prépondérant qu'elle avait joué dans les événements de 1847.

Le Conseil des Etats se prononça dans le même esprit que le Conseil national. « A l'appel nominal, devant des tribunes combles d'un auditoire tendu à l'extrême, 21 voix se prononcèrent pour Berne, 13 pour Zurich, 3 pour Lucerne. 37 conseillers aux Etats étaient présents. »

Le soir, Berne nagea de nouveau dans un océan de lumière et de joie. Par contre, à Zurich, le résultat de l'élection fut douloureusement accueilli. Alfred Escher, dans la session de décembre du Grand Conseil zurichois, exposa les raisons qui avaient conduit la ville des bords de l'Aar à la victoire : « Sa situation géographique, l'opinion largement répandue que Berne était le lien désigné entre la Suisse allemande et la Suisse française, sa puissance — plusieurs pensaient que le siège du gouvernement fédéral devait se trouver dans le plus grand canton ou dans le plus petit — enfin, et ce n'était pas là la moindre des raisons, le fait qu'en 1848 Berne était précisément Vorort et qu'en conséquence la question du siège devait y être réglée. » Escher invita ses collègues du Grand Conseil zurichois à accepter l'événement avec dignité. « Ne laissons pas notre chagrin se transformer en une misérable jalousie envers Berne, laissons-le encore moins dégénérer en une mesquine irri-

tation ou même en un sentiment d'hostilité à l'égard de la Confédération ; car ce serait précisément donner la preuve que nous n'aurions pas été dignes d'abriter le siège des autorités fédérales. »

En 1848, l'idée fut exprimée dans le cercle des autres Confédérés que Berne ne tirerait pas vanité du fait d'être le siège des autorités fédérales, mais qu'une certaine méfiance pourrait facilement se manifester envers la ville où se trouvait le gouvernement fédéral... Cependant, la dernière chose à craindre, c'était un malaise causé par « Berne », c'est-à-dire par la bureaucratie fédérale. Comparés aux chiffres de 1947 — la Confédération occupe aujourd'hui une armée de 90 000 personnes — les débuts du gouvernement fédéral paraissent plus que modestes. Ne croirait-on pas lire un conte d'une époque très reculée, quand on apprend que le « caissier » de la Confédération, tous les midis, dissimulait la caisse fédérale dans le lit du portier de l'Hôtel d'Erlach ? que le programme de construction du Palais fédéral prévoyait pour chacun des deux départements politique et de l'intérieur deux pièces, et dix pour le département militaire ? En vérité, chacun des 732 Bernois qui, à l'assemblée générale des habitants, le 16 décembre 1848, examinèrent, dans un long débat le pour et le contre de l'acceptation du siège du gouvernement fédéral, n'aurait pu prévoir les changements saisissants au devant desquels allait sa bonne ville. Plus d'un des 419 qui votèrent oui eût été interdit s'il avait pu imaginer l'évolution qu'allait provoquer la présence du gouvernement fédéral, tant dans le domaine de la construction, que dans celui de la démographie et dans le domaine spirituel.

La nouvelle position de la ville de Berne ne lui apportait certainement pas que des charges, mais aussi des avantages économiques considérables, une considération accrue, une augmentation de son influence. « Berne » se fût-elle désistée en faveur d'une autre ville », écrit Hans Blösch, « qu'elle se trouverait aujourd'hui au niveau de Fribourg et de Soleure. » Mais d'autre part, en acceptant d'être le siège du gouvernement fédéral, la ville renonça à son genre de vie propre. Elle était dorénavant engagée dans l'engrenage d'un grand organisme dont elle adopta le rythme. L'afflux croissant des fonctionnaires fédéraux submergea le caractère et la langue de la population autochtone ; Berne et les Bernois perdirent aussi de leur ressort spirituel, et plus qu'ailleurs la jeunesse de la ville fédérale courait le danger de considérer sa formation principalement comme « une préparation à entrer dans le port sûr, tranquille et plein d'attraits que représentent à ses yeux les vastes casernes fédérales d'aujourd'hui ». Aucune ville n'éprouva aussi fortement et d'une manière aussi décisive que Berne les effets de la césure de 1848.

Avec l'honneur, il fallait accepter les charges ; la mission glorieuse d'être le centre de la patrie unifiée devait représenter davantage qu'un simple présent.

D'après Hans Sommer.

Traduit et adapté par J. Ziegenhagen.

Les bons restaurants lausannois...

AU VIEUX PRESOIR

Son intimité ★ Son carnotzet ★ Son ambiance
Rue Etraz 1



SALLES POUR SOCIÉTÉS
ET COURSES D'ÉCOLE



m. p. FOETISCH 6 RUE DE BOURG, LAUSANNE
PIANOS } MUSIQUE - GRAMOS - DISQUES
RADIOS } neufs et d'occasion - LOCATIONS
HARMONIUMS }



L'APÉRITIF PARFAIT

MONTREUX

**Hôtel Terminus
Buffet de la Gare**

Meilleur accueil.

Belle terrasse

*Arrangements pour écoles
et sociétés*

Téléphone 6.25.63 J. DECROUX, dir.

*Pour l'apéritif,
Pour la table,
En course*

TOUJOURS
L'EAU MINÉRALE
de

Romanel

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.



FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

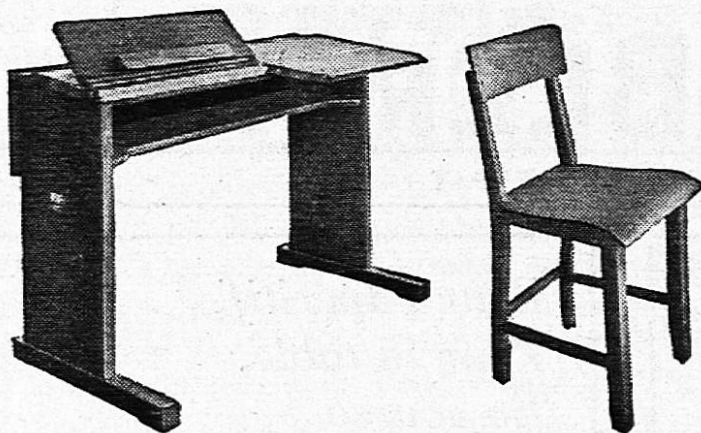
SA DEVISE:

CAPITAL FIXE

PRIME FIXE

LAUSANNE

Rue St-François, 1



Hunziker Söhne
THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs**,
tables d'écoliers

à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

318

Pour votre

intérieur soigné

nos spécialités d'entretien et de nettoyage



RUMPF AUBORT & Co

DROGUERIE
MONTREUX



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

Mme J.-L. DUFOUR

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS SANS ENGAGEMENT ★ ENVOIS POSTAUX

PAPETERIE ST-LAURENT

Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent

LAUSANNE

Téléphone 3 55 77

PIANOS neufs

et

occasions

205

E. KRAEGE

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

5 % d'escompte au Corps enseignant

vous offre

Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

324

11, rue Haldimand, Lausanne

3 étages, mais pas de vitrine

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrésiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue
recommande ses restaurants à

Colombier

(Ntel): Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne

Restaurant de St-Laurent - Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Restauration soignée - Menus choisis et variés. Tél. 2 50 39.

Neuchâtel

Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

LAVANCHY & C^{ie} S. A.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX
Gare Centrale - LAUSANNE - Tél. 272 11

Déménagements pour tous pays
Véhicules et matériel modernes

Visitez notre **AGENCE DE VOYAGES**

16, Place St-François

Téléphone 272 11

Billets aux prix officiels pour toutes destinations, arrangements pour voyages en sociétés. Renseignements et devis gratuits.

MARBRERIE DU LÉMAN S.A.

Direction : J. Caverzasio

Tous travaux marbre

LAUSANNE

Téléphone 4.83.84

La bonne adresse pour votre ameublement

**Choix de 100 mobiliers neufs
du simple au luxe**

MAURICE MARSCHALL, DIRECTEUR

Meubles occasion provenant des échanges, à bon compte. Exposition séparée. Magasin face église des Terreaux au bt du trot. Métropole.

LAUSANNE



VOYAGES EN ITALIE

G. MUGELLES - VEVEY - TÉLÉPHONE 53353



*Du 9 au 14 août **Venise** Fr. 200.—*

*Du 13 au 20 août **Florence-Rome** Fr. 290.—*

*Du 23 au 28 août **Florence** Fr. 230.—*

*Du 2 au 11 septembre **Rome-Naples-Capri-Pompei** Fr. 375.—*

*Du 17 au 20 septembre **Venise** Fr. 155.—*

*Du 17 au 22 septembre **Venise-Florence** Fr. 200.—*

*Du 27 septembre au 9 octobre **La Sicile** Fr. 525.—*

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces:

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

auxilia *Ecole de perfectionnement*

accessible à toute jeune fille sans préparation spéciale,
sans examen d'entrée. Complète et approfondit
l'instruction. Assure des situations intéressantes d'édu-
catrices ou d'aides sociales.

Début de l'année scolaire : **15 septembre.**

Mme S. R. Cuendet, directrice, Av. Tissot 16, LAUSANNE. Tél. 3 42 18.

ECOLE PIOTET

Pontaise 15 **LAUSANNE** Tél **2 92 27**

Classes de raccordement pour les différents degrés de l'Ecole de Commerce
Rentrée 1er septembre

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne - Tél. 2 22 77

Préparations aux Collèges, Gym-
nases, Ecoles de Commerce.

Raccordement à toutes les classes

Bachots, Matu., Polytechnicum

Enseignements par petites classes

Dir. Prof. J. M. Jomini.

INSTITUT JAQUES-DALCROZE, GENÈVE

Seule école en Suisse délivrant les diplômes

Dir.: E. Jaques-Dalcroze

Education physique et musicale complète

RYTHMIQUE — Plastique — technique corporelle

MUSIQUE: Solfège — improvisation, etc.

Cours pour professionnels (préparation aux certificats
et diplômes).

Cours pour amateurs, adultes et enfants

Ouverture des cours: 13 septembre

Pour renseignements, s'adr. au Secrétariat, 44, Terrassière, Genève.

413

CROQUIS DE BIOLOGIE

en cartables:

LE CORPS HUMAIN **ZOOLOGIE** **BOTANIQUE**

Fr. 5.—

Fr. 5.—

Fr. 3.50

en feuilles détachées 10 à 4 cent.

F. FISCHER ZURICH 6

Turnerstr. 14